

Publié le 13/04/2023



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Réf : CCAS23\_23

Effectif légal : 13  
Effectif réel : 12Présents : 10  
Pouvoir : 0  
Absents : 2

Date de la convocation : 30 mars 2023

**PRÉSENTS** : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Roselyne NAVEAU Vincent BAUDOUX, Corinne JARASSIER, Monique GIL, Didier RENAUD

**POUVOIR** : /**ABSENTS** : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU

### DÉLIBÉRATION N°23

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

#### OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET 2023 FORFAIT SOINS

Il est rappelé aux membres du CCAS que le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement** présenté lors du compte administratif le 6 avril 2023 est de + 90 105,38€.

La section d'investissement du budget du forfait soins pour 2022 se clôture à + 260.53 € conformément au compte administratif, aucune affectation en investissement n'est nécessaire.

La nomenclature M22 du budget du forfait soins impose désormais d'affecter annuellement les résultats du budget, même s'ils sont excédentaires.

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2022 sur 2023:

- En fonctionnement (compte 002) : + 90 105,38€

Après en avoir délibéré, le CCAS:

- approuve l'affectation des résultats 2022 au budget 2023 du forfait soins tel que présentée ci-dessus,
- charge M le Président des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

13 AVR. 2023

